

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
Du mardi 27 juillet 2021 à 19h30 – Ref 2021.7

Présents :

Présents : MM. Alexandre VISEE, Président;

Patrick EVRARD, Bourgmestre;

Charles PÂQUET, Marcel COLET, Mme Chantal ELOIN-GOETGHEBUER, Echevine et Echevins;

MM. Jean-Claude DEVILLE, Bertrand CUSTINNE, Laurent GERMAIN, Marc DEWEZ, Thierry LANNOY, Yvon

PERIN de JACO, Jean-Pol BOUSSIFET, Mme Nathalie BLAUWBLOEME, M. Julien ROSIÈRE, Mme Katty

GUILLAUME, Conseillères et Conseillers;

Mme Catherine NAVET, Directrice Générale f.f.

Excusés :

M. Étienne DEFRESNE, Échevin

Mme Christine BADOR, Présidente du CPAS

MM Raphaël FRÉDÉRICK, Pierre-Yves DEVRESSE, Hugo NASSOGNE, Mme Géraldine BIOT-QUEVRIN,

Conseillère et Conseillers

La séance a été convoquée en urgence afin de pouvoir venir en aide aux victimes des intempéries de la semaine du 12 juillet.

Séance publique

21.7.1. OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE SOUS CERTAINES CONDITIONS À TOUS LES

HABITANTS DE LA COMMUNE VICTIMES DES INTEMPÉRIES DE LA SEMAINE DU 12 JUILLET 2021

Vu la décision du Gouvernement wallon 16 juillet 2021 relative à l'octroi d'avances de trésorerie au travers du compte CRAC Long terme et au bénéfice des Communes suite aux inondations des 13, 14, 15 et 16 juillet 2021, en vue d'octroyer elles-mêmes des avances aux citoyens dont les habitations ont été endommagées, dans l'attente des indemnisations issues des assurances et du Fonds des calamités ;

Considérant que cette décision du Gouvernement wallon n'est pas effectivement exécutoire dans la mesure où doivent encore être officiellement reconnues comme exceptionnelles les intempéries survenues la semaine du 12 juillet et où une décision du Conseil communal doit être prise préalablement sur le sujet ;

Considérant que nos concitoyens sinistrés en manque de trésorerie doivent pouvoir au plus vite disposer de liquidités en vue de pouvoir subvenir à leurs besoins de première nécessité ; que le préambule du projet de convention d'octroi d'avances de trésorerie explicite dûment les raisons de l'opération envisagée ; qu'au vu des circonstances, le principe de l'octroi de ces avances est parfaitement acceptable ;

Considérant que les conditions d'octroi de ces avances ont été élaborées par le Bourgmestre et les services communaux en étroite collaboration avec la Directrice financière dont les recommandations ont été suivies ; qu'au vu des circonstances, une avance sans intérêts est légitime ; que ces conditions permettent de sauvegarder au mieux les finances communales au vu des circonstances et qu'elles sont dès lors acceptables ;

DÉCIDE à l'unanimité

- D'adopter la convention d'octroi d'avances sans intérêts aux personnes sinistrées par les intempéries de la semaine du 12 juillet 2021.
- De charger le Collège communal de l'exécution et du bon suivi de cette décision.

21.7.2. DEMANDES DU GROUPE EPY

Renfort temporaire du service des travaux pour faire face aux nombreux travaux ci et là

En cette période estivale traditionnellement chargée pour le service travaux qui plus est cette année avec les inondations, ne serait-il pas utile d'avoir une aide en matière de personnel (5/6 ouvriers pendant 1 ou 2 mois) pour gérer le nettoyage et les cimetières éventuellement ou le curage des avaloirs ?

Réponse du Bourgmestre

Dans la mesure du possible, le service des travaux va être renforcé, en sachant que des renforts ne sont efficaces que quand on peut bien organiser le travail

Différentes actions ont été entreprises :

- Le Collège a décidé de profiter des points APE proposés par le FOREM dédiés au renfort de personnel pour faire face à la surcharge de travail du aux inondations : une personne sera engagée pour 3 mois grâce à cette aide.
- Des étudiants ont été engagés en dehors et dans le cadre d'Été Solidaire.
- Un partenariat avec la Croix-Rouge est en cours de finalisation.

Au niveau du curage des avaloirs, les citoyens ont été invités à signaler les avaloirs problématiques.

La veille du 24 juillet, un tour des avaloirs a été réalisé. L'ouverture des grilles en cas de fortes pluies fonctionne également.

De toute façon, la quantité d'eau était telle qu'il n'était pas possible de l'absorber même avec des avaloirs parfaitement curés.

Jean-Pol Boussifet pense qu'il serait nécessaire de vérifier le réseau d'égouttage pour curer ce qui le nécessite. Un nettoyage du Bocq à certains endroits est également nécessaire.

Le bourgmestre précise que la Direction des Cours d'eau non navigables a été contactée pour nettoyer les tronçons du Bocq problématiques.

Lutte contre les logements inoccupés

Vu le nombre de personnes fragilisées en recherche de logements et qui se décuple actuellement, il faudrait rendre plus de logements disponibles et éviter les chancres.

B. Custinne propose une action en 3 temps :

- ***Faire un relevé des bâtiments inoccupés***
- ***Écrire et inciter les propriétaires à remettre leur bien sur le marché (via l'AIS et La Dinantaise éventuellement)***
- ***Prendre les sanctions***

Réponse du bourgmestre

Face à des situations d'urgence, comme celle vécue durant les inondations, des solutions de relogements existent

- les propriétaires de gîtes proposent leurs hébergements
- le CHU peut mettre à disposition des locaux (Sainte-Dorothée)

Il faut savoir que les demandes de relogements ont été très limitées, les sinistrés n'étant pas enclins à quitter leur logement.

De manière générale, le Collège est d'accord sur le principe mais l'administration ne dispose pas des moyens humains suffisants pour mettre en œuvre la procédure (1 seule personne au service Taxes).

B. Custinne précise que la police a un rôle à jouer dans le repérage des logements inoccupés.

L'ordre du jour de la séance publique est apuré à 20h18. La séance est levée.

La date de la prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 23 août 2021 à 20h00.

La Directrice Générale f.f.,

Le Bourgmestre,

C. NAVET.

P. EVRARD